

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE
EXTERIEURE DE CATEGORIE 4
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

À la suite du renouvellement des membres élus du Conseil d'administration (CA), des appels publics à candidatures avaient été lancés entre janvier et mars 2025 pour l'élection des personnalités extérieures, conformément à l'article L. 712-3 du Code de l'éducation et à l'article 7 des statuts de l'Université Paris 8.

À l'issue des séances des 7 et 24 mars 2025, le Conseil d'administration avait procédé à l'élection des cinq personnalités extérieures afin de compléter sa composition.

Monsieur SCHIANO, élu au titre de la catégorie 4 en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, cessera ses fonctions à la rentrée universitaire 2025-2026.

Un nouvel appel à candidatures est donc ouvert pour pourvoir le siège de la catégorie 4 (représentant d'un établissement d'enseignement secondaire). Il est rappelé qu'en application du principe de parité, **la personne désignée devra être un homme.**

Le Conseil d'administration se réunira **le vendredi 19 septembre 2025** afin d'élire la nouvelle personnalité extérieure de la catégorie 4, à l'issue de la procédure d'appel à candidatures.

CANDIDATURES :

La personnalité extérieure doit faire acte de candidature, à compter **du vendredi 25 août 2025** et au plus tard jusqu'au **lundi 15 septembre 2025 à 12h00 (midi)**, à l'adresse postale suivante :

Direction générale des services
Université Paris 8
2, rue de la liberté
93 526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CA ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Une même personnalité extérieure ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission d'un même établissement.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels non enseignants en poste dans l'établissement, ainsi que les étudiants inscrits dans l'établissement, ne sont pas éligibles en tant que personnalités extérieures.

Le choix final des cinq personnalités extérieures prend en compte la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du conseil d'administration.

Si la candidature recueillie lors de cet appel ne permet pas de garantir cette parité, un nouvel appel à candidatures sera organisé.

Fait à Saint-Denis, le 25 juillet 2025

Le Président de l'Université Paris 8
Arnaud LAIMÉ



**DEPOT DE CANDIDATURE EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

A faire parvenir à :

- **Direction générale des services** – Université Paris 8 - 2 Rue de la liberté,
93526 SAINT-DENIS CEDEX
- affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Impérativement jusqu'au lundi 15 septembre 2025 à 12h00 (midi)

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Diplômé de l'Université Paris 8 :

☐ OUI (préciser le diplôme et l'année d'obtention) :

.....

Déclare être candidat au titre de la catégorie suivante :

☐ Catégorie 4 : une personne représentant un établissement d'enseignement secondaire :

.....

.....

.....

.....

Merci de joindre **un curriculum vitae, une copie de votre pièce d'identité**, ainsi **que tout document attestant de votre qualité** en tant que candidat. **Une lettre d'intention** peut également être incluse à titre facultatif. Ces documents seront transmis aux membres élus en vue de la réunion du Conseil d'administration, qui examinera votre candidature.

A.....le.....

Signature :